

DÉPARTEMENT

SOMME

COMMUNE : DOMPIERRE-BECQUINCOURT

Communes de moins
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

PERONNE

Election du maire et
des adjoints

Effectif légal du conseil
municipal
15

Nombre de conseillers
en exercice
15

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures /minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Dompierre-Becquincourt. Étaient présents les conseillers municipaux suivants (Indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

BAILLON Martine	GIORGIUTTI David	MORET Jérôme
CARLIER Gilles	HANOT Stéphanie	ORCZYK Caroline
CLOUET Andrée	MACACLIN Michel	PARIN Audrey
CZEKAJ François	MAILLARD Jean-Luc	PLICHON Stéphanie
GAFFÉ Jean-Paul	MARTIN Annick	VERDEZ Denis

Absents

1

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel MACACLIN, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Election du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur François CZEKAJ et Madame Annick MARTIN et Audrey PARIN secrétaire

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Commune de Dompierre-Becquincourt – Séance du 4 avril 2014

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).. 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 14
- e. Majorité absolue ⁴ 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MACACLIN Michel	4	quatre
MAILLARD Jean-	10	dix

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Jean-Luc MAILLARD a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de l Monsieur Jean-Luc MAILLARD), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à QUATRE le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).. 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 13
- e. Majorité absolue ⁴ 7

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAILLON Martine	9	neuf
MACACLIN Michel	4	quatre

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Madame Martine BAILLON a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).. 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 13
- e. Majorité absolue ⁴ 7

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAFFÉ Jean-Paul	9	neuf
MACACLIN Michel	4	quatre

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur Jean-Paul GAFFÉ a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

Commune de Dompierre-Becquincourt – Séance du 4 avril 2014

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).. 1
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 14
 e. Majorité absolue ⁴ 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MACACLIN Michel	4	quatre
PLICHON Stéphanie	10	dix

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Madame Stéphanie PLICHON a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).. 1
 d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]..... 14
 e. Majorité absolue ⁴ 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CARLIER Gilles	10	dix
MACACLIN Michel	4	quatre

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Monsieur Gilles CARLIER a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁵NEANT

Convocation : 31 mars 2014			
Affichage : 4 avril 2014			
Délibérations			
Objets	n°	Date de transmission en sous préfecture	Date de visa par la sous préfecture :
1) Détermination du nombre d'adjoints au Maire	8-2014	4-04-2014	8-04-2014